



rétractation à renonciation à succession

Par **DOMI59**, le **22/01/2021** à **19:10**

Bonjour,

Suite à une incompréhension avec notre notaire, nous sommes plusieurs à avoir renoncé à une succession hors nous devons maintenant nous retracter. La succession n'a pas commencé. Ou puis je trouver un modèle de lettre pour une rétractation à succession. Merci

Par **youris**, le **22/01/2021** à **20:02**

bonjour,

la succession d'une personne s'ouvre dès son décès.

Lorsque vous renoncez à la succession, vous pouvez encore changer d'avis et décider de l'accepter purement et simplement. Pour cela, vous devez remplir les 2 conditions suivantes :

*Un autre héritier (ou l'État) ne doit pas avoir, entre temps, accepté cette succession
Vous devez accepter la succession dans les 10 ans suivant son ouverture.*

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

salutations